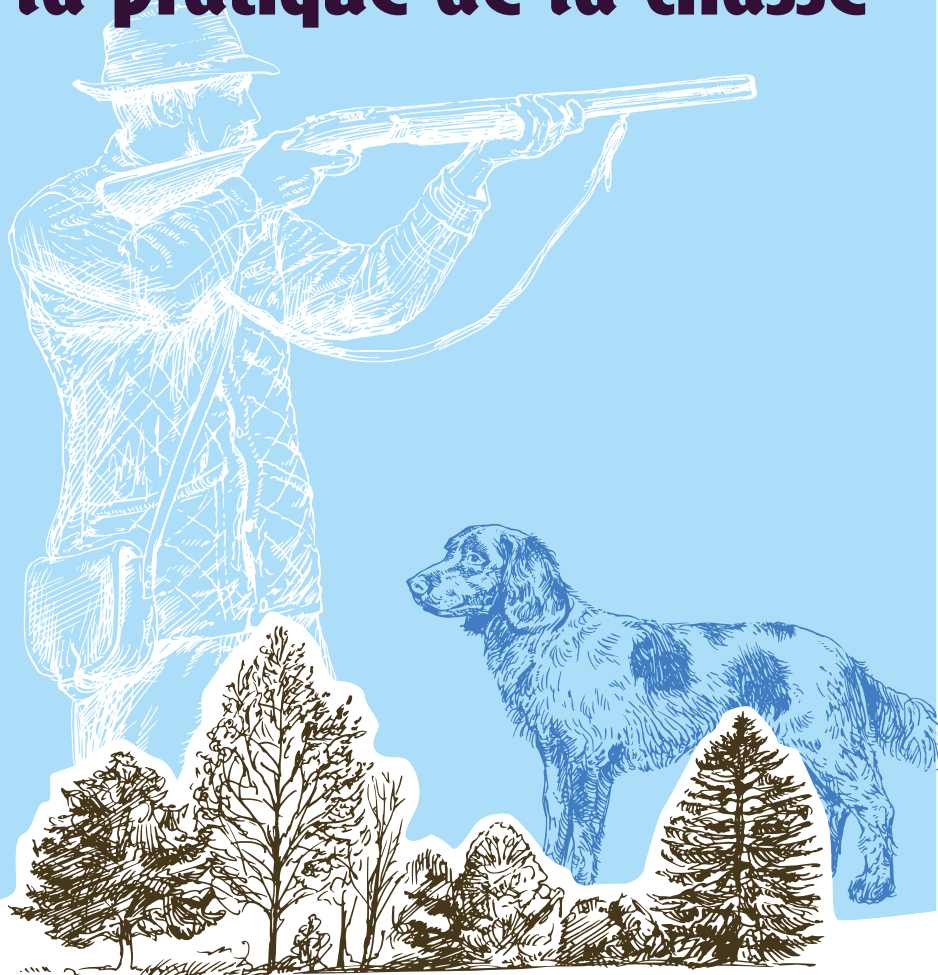


Plan d'accompagnement à la pratique de la chasse



Le Département de la Haute-Marne, dans le cadre de sa politique de soutien à la ruralité et de protection des espaces naturels sensibles, a décidé d'accompagner de manière active la pratique de la chasse, à travers un plan chasse couvrant la période 2024 – 2026.

Il s'agit de permettre sa pratique en toute sécurité sur tout le territoire haut-marnais. La chasse est une discipline sportive qui relève, au sens de la loi NOTRé, d'une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités (communes, départements et régions).

Le 9 janvier 2023 le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a annoncé un « plan sécurité à la chasse » pour garantir la sécurité des Français, partout et tous les jours. Malgré une baisse du nombre des accidents corporels et mortels ces deux dernières décennies, des accidents de chasse demeurent encore recensés et les premières victimes sont majoritairement les chasseurs, ainsi que les usagers de la nature.

Dans la plupart des situations, les accidents de chasse sont le résultat de fautes liées au non-respect des règles de sécurité. Les trois principaux types d'accidents résultent de tirs non dirigés vers le sol, le tir en direction des habitations et le tir sans identification de la cible.

Concilier le partage de l'espace naturel passe par conséquent nécessairement par des enjeux de sécurité. Avec plus de 6 000 chasseurs en Haute-Marne, la chasse reste un des loisirs les plus pratiqués (deuxième loisir après la pratique de la pêche).





Pour cela, il est nécessaire de mieux encadrer sa pratique, la sécuriser et mieux communiquer sur la prise en main de cette pratique par des professionnels qualifiés.

C'est pour cette raison que le Département de la Haute-Marne a décidé de mettre en place un plan en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne. Ce plan, à hauteur de 450 000 € sur 3 ans, repose sur cinq volets :

- Jeunesse,
- Sécurité,
- Biodiversité et protection de la faune,
- Autour des chiens de chasse,
- Alimentation locale.



Partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne est un établissement privé (Association Loi 1901), chargé de missions de service public.

Elle assure :

- la prévention du braconnage,
- la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- la mise en place d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.

Dans le cadre des missions de service public, elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation financière de ceux-ci. Elle prépare les candidats à l'examen pour la délivrance du permis de chasser et met à disposition des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), les locaux, les parcours et les équipements nécessaires à la réalisation des épreuves théoriques et pratiques de l'examen. Elle assure des formations ouvertes aux personnes titulaires de ce permis, soucieuses d'approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la réglementation de la chasse et des armes.

La Fédération Départementale des Chasseurs élabore un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, pour une période de six ans. Ce schéma a pour but d'organiser



l'activité cynégétique au sein du département, dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont fixées par la loi aux chasseurs. Dans cet esprit, il vise notamment à définir un certain nombre d'actions à mener. Elles s'appuient sur les mesures réglementaires et législatives qui encadrent la pratique des activités cynégétiques dans le département.

Nouveaux détenteurs de permis

Un chèque de 130 € sera délivré pour chaque nouveau détenteur du permis (premier permis uniquement), obtenu et validé en Haute-Marne, afin qu'il puisse disposer d'un matériel de sécurité acheté dans un commerce haut-marnais (gilet, veste orange fluo...)

Il y a environ 60 à 70 de jeunes de moins de 25 ans par an qui passent leur permis. Si on englobe l'ensemble des « nouveaux permis », cela représente entre 100 et 130 personnes par an, soit un coût d'environ **45 000 € sur 3 ans** (15 000 € en moyenne par an).

L'aide fera l'objet d'un courrier du Président du Conseil départemental à chaque nouveau chasseur, avec une remise de chèque.



Sécurité

Partenariat pour une signalétique en toute sécurité

La signalétique pour les territoires de chasse se matérialise exclusivement par les panneaux « chasse en cours ». En moyenne, une société a besoin de 10 panneaux pour couvrir ses différents chemins d'accès et miradors. Ces panneaux déjà achetés coûtent, en moyenne, entre 9 et 12 €.

La Fédération Départementale des Chasseurs estime que le besoin pour chaque société est d'en moyenne 10 panneaux pour 3 ans. Les panneaux sont durables et sont généralement remplacés suite à des vols.

Dans cette perspective, le Plan va permettre de valoriser l'action du Département en matière de sécurité et de prévention.

Pour tout territoire plan de chasse adhérent à la FDC 52, 5 pancartes de signalisation offertes (Remboursement sur facture d'achat des pancartes chasse en cours auprès de la FDC 52)

Quantité limitée à 5 par territoire pour les 3 ans.

Sur chaque panneau acheté auprès de la Fédération, un autocollant aux couleurs du Département valorisera l'action du Département en matière de sécurité et de prévention.

Aide à l'achat de miradors de chasse

Les miradors permettent des tirs en toute sécurité. C'est l'une des raisons pour laquelle le Plan propose de soutenir



activement l'acquisition d'équipement, dans la limite de 5 miradors par territoires de chasse.

Pour un engagement de 5 miradors maximum sur 3 ans (miradors avec facture et correspondant aux critères de sécurité minimaux), le soutien financier du Département s'élèverait à **340 000 € sur 3 ans** (1 460 sociétés bénéficiant d'un soutien maximum de 47 € par mirador soit 235 € sur 3 ans).

Les territoires de chasse présenteraient leurs factures à la Fédération Départementale des Chasseurs qui prendrait en charge les coûts du soutien de 235 € maximum pour 5 miradors après vérification du mirador, à charge pour elle de solliciter la contrepartie auprès du Département.

Soutien à la biodiversité et protection de la faune

Barrière au ruissellement des eaux, stabilisation des sols, élément de trame verte paysagère, contribution agronomique, refuge favorable à la biodiversité... l'apport positif des haies et des bandes enherbées à la qualité de nos plaines agricoles sont multiples. Le Département soutient financièrement les acteurs ruraux qui programment la plantation de haies sur leurs territoires à l'instar de la Fédération Départementale des Chasseurs qui intervient pour la protection la petite faune sauvage.



Dispositif actuel sur la plantation de haies

La Fédération Départementale des Chasseurs est déjà fortement impliquée sur la thématique des haies par la mise en place de différents programmes comme « Sensibilis'haie » ou « biodivplaine ».

C'est un outil de promotion de la haie mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur nos territoires ruraux. Il donne les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Il s'agit de chantiers écocitoyens et pédagogiques de plantations de haies et alignements d'arbres champêtres sur les territoires ruraux de France dans le cadre du plan France Relance. Dans le cadre présent, le Département a vocation à compléter pour la Haute-Marne ce dispositif national.

Le soutien du Département auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs serait de **6 000 € sur 3 ans**, soit 2 000 € en moyenne par an. La Fédération des chasseurs contractualise des projets de plantations de haies avec les propriétaires fonciers et/ou exploitants agricoles, pour lesquels elle répercute le soutien du Département.

Dispositif actuel sur l'implantation de bandes enherbées

Aujourd'hui les bandes enherbées existent encore mais il est difficile d'en contractualiser de nouvelles. La Fédération Départementale des Chasseurs propose d'autres actions en faveur de la biodiversité et des trames vertes et bleues : ce



sont les mares et les vergers d'entrée de village. L'objectif étant d'amener de la nourriture notamment en automne et en hiver à la faune sauvage.

Le soutien du Département auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs serait de **15 000 € sur 3 ans**, soit 5 000 € en moyenne par an. La Fédération Départementale des Chasseurs contractualise des projets d'implantation de bandes enherbées en secteur agricole avec les propriétaires fonciers et/ou exploitants agricoles, pour lesquels elle répercute le soutien du Département.

Autour des chiens de chasse

Aide à l'acquisition de gilets de protection pour les chiens de chasse

Le Plan propose un soutien financier du Département de **15 000 € sur 3 ans** pour permettre l'acquisition de gilets de protection pour les chiens (100 € maximum par gilet plus une médaille frappée aux couleurs du Département).

Cette aide est limitée à un gilet par chasseur propriétaire de chien pour les 3 ans avec justificatif.

Appui aux conducteurs de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

Les conducteurs de chiens de sang de l'UNUCR sont agréés pour retrouver les animaux de chasse blessés. La Fédération



propose une prise en charge à 50 % de leur validation. Cet acte de recherche au sang est l'acte éthique final de la chasse qui permet d'éviter à un animal blessé de mourir dans des souffrances certaines. Leur travail est bénévole et la Fédération propose que le paiement pour moitié par le Conseil départemental et pour moitié par la Fédération constituerait une reconnaissance auprès des conducteurs. Avec une validation à 217 €, cela représente une somme globale d'environ **17 000 € sur 3 ans**.

Alimentation locale

À l'automne hiver 2023 / 2024, le Département et la Fédération Départementale des Chasseurs ont expérimenté la mise en place, dans les services de restauration des collèges haut-marnais, l'opération « du gibier haut-marnais à la cantine ». Du cervidé a été servi en novembre 2023 et du sanglier en janvier 2024. Il est proposé de reconduire cette opération pour les 3 prochaines saisons de chasse.

L'idée est d'offrir un service de viande de gibier fraîchement chassé afin de faire goûter cette viande, saine et de qualité, à tous les usagers, y compris les collégiens.

Cette promotion de la viande de gibier vise aussi de permettre à terme de traiter du gibier dans le nouvel abattoir départemental. Un accord de principe a été obtenu, mais cela ne doit pas interférer avec l'activité principale de





l'abattoir pour la viande bouchère et nécessitera un agrément gibier. Ce genre d'opération pourrait se faire ponctuellement, sous conditions, et cela générera des économies de traiter la viande localement.

Le soutien du Département auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs serait de **12 000 € sur 3 ans**, soit 4 000 € en moyenne par an (2 000 € par opération limité à 50% du coût global).



Haute Marne

le Département



www.haute-marne.fr

